

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-13

REMPLACEMENT DES OUVRAGES OA N°765 – RD 104 – CASTELSARRASIN OA N°420 – RD 50 - MONTBARTIER

Dans le cadre du programme de rénovation des ouvrages d'art, une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant le remplacement des OA n°765 et n°420 franchissant le canal sur les Communes de CASTELSARRASIN et MONTBARTIER.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 14 avril 2008 a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres réunie le 28 avril 2008 a proposé de déclarer l'appel d'offres infructueux..

Un avis d'appel public à la concurrence pour marché négocié après appel d'offres infructueux a permis de sélectionner six candidats qui ont présenté diverses propositions dans le cadre de la négociation.

La Commission d'appel d'offres réunie le 5 janvier 2009 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés : prix des prestations 60 %, notice technique 10 %, méthodologie de démolition des ouvrages 10%, méthodologie de réalisation des murs des culées de 10 % et méthodologie de mise en œuvre de l'ouvrage 10 %.

Remplacement des ouvrages – OA n° 765 – RD 104 – CASTELSARRASIN OA n° 420 – RD 50 - MONTBARTIER

- Montant : 1 802 812,47 € HT – 2 156 163,14 € TTC
solution variante n°1
- Délai d'exécution : 12 mois
- Attributaire : Société BAUDIN CHATEAUNEUF (69)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- le marché concernant le remplacement des OA n°765 et n°420 franchissant le canal sur les Communes de CASTELSARRASIN et MONTBARTIER avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus ;
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-13

**REMPLACEMENT DES OUVRAGES
OA N°765 – RD 104 – CASTELSARRASIN
OA N°420 – RD 50 - MONTBARTIER**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 5 janvier 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché concernant le remplacement des OA n°765 et n°420 franchissant le canal sur les Communes de Castelsarrasin et Montbartier avec l'entreprise et pour le montant suivants :

Remplacement des ouvrages – OA n° 765 – RD 104 – CASTELSARRASIN
OA n° 420 – RD 50 - MONTBARTIER

- Montant : 1 802 812,47 € HT – 2 156 163,14 € TTC
solution variante n°1
 - Délai d'exécution : 12 mois
 - Attributaire : Société BAUDIN CHATEAUNEUF (69)
-
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,